

Les énormes besoins en sable de l'industrie du ciment font peser une pression délétère sur les écosystèmes

BÉTON PARTOUT 29 juin 2021 par [Maïa Courtois](#)



La ressource en sable se raréfie. Pourtant, les géants du secteur de la construction ne cessent de privilégier le ciment et d'intensifier l'extraction de sable, son composant indispensable. Zoom sur un enjeu autant local que global.

Une semaine de blocages du secteur de la construction s'ouvre en Île-de-France, ce 29 juin. Elle vise à mettre en lumière « *tous les maillons de la chaîne de cette industrie, la pollution et la destruction qu'elle engendre* », expose Leah, coordinatrice des Soulèvements de la Terre, une campagne nationale regroupant une centaine d'organisations et de collectifs, [à l'origine de l'initiative](#). Le premier maillon de cette chaîne ? Le sable. « *Très peu de personnes savent que pour faire du béton, il faut du sable... C'est méconnu du grand public* » poursuit celle qui est également membre d'Extinction Rebellion.

C'est la raison pour laquelle, un camp de rencontres et d'actions s'est tenu du 19 au 21 juin à Saint-Colomban, en Loire-Atlantique – toujours dans le cadre des Soulèvements de la Terre. Dans cette commune, deux carrières de sable sont exploitées par deux géants du secteur depuis près de vingt ans : Lafarge, avec 49 hectares et GSM (du groupe allemand HeidelbergCement), avec 65 hectares. À elles deux, ces entreprises extraient pas moins de 750 000 tonnes de sable par an. Mais voilà : elles arrivent au bout de leurs possibilités d'exploitation, et souhaitent s'étendre, dès 2022. Rien n'est encore officialisé, mais *« on voit des plans circuler, des réunions pour préparer les riverains... C'est toujours la même technique : tout se prépare en sous-main pour que cela se fasse »* observe Sylvain Jallot, cofondateur de l'association locale La Tête dans le Sable. *« Les premiers dossiers officiels devraient être déposés cet été ».*

« GSM et Lafarge ? Ce sont des prédateurs du sable »

Cette course à l'extension extractive se déroule aussi en Indre-et-Loire, dans le village de La Celle-Saint-Avant. Déjà implantée sur cette petite commune, GSM projette d'ouvrir un nouveau site d'extraction de sable de 25 hectares, pour une durée de 25 ans, avec une production moyenne de 90 000 tonnes par an. La première enquête publique pour demande d'autorisation environnementale s'est achevée fin mars. Le conseil municipal lui a donné un avis favorable. Une seconde enquête vient de démarrer, concernant la modification du PLU (plan local d'urbanisme) : elle s'achèvera mi-juillet.

« GSM et Lafarge ? Ce sont des prédateurs du sable », tranche Jean-Claude Mercier, fondateur du collectif citoyen Graine de Celle-Saint-Avant 37, propriétaire de terres agricoles sur la commune et ancien ingénieur. Les espaces sur lesquels la nouvelle carrière s'implanterait mêlent zone forestière et zone humide. *« C'est un endroit que j'appelle "le poumon vert" »* soupire le fondateur du collectif. L'entreprise compte aller plus loin encore : dans le rapport du commissaire-enquêteur paru en avril, elle indique envisager de *« pérenniser sa présence sur ce secteur géographique »*, au-delà de la nouvelle sablière en question. Interrogée à ce sujet, comme sur l'extension à Saint-Colomban, l'entreprise GSM n'a pas répondu, pour l'heure, à nos questions.

Un réseau « modifié pour surproduire »

Le sable, deuxième ressource naturelle la plus exploitée au monde – après l'eau –, est utilisé en premier lieu par le secteur du BTP, le béton étant composé aux deux tiers de sable. Il sert aussi à la fabrication du verre, ou encore à certains microprocesseurs de téléphones et d'ordinateurs. Entre 27 et 40 milliards de tonnes sont extraites chaque année dans le monde, résume [une infographie de l'Ademe](#). Les gisements terrestres –

comme ceux de Saint-Colomban et de La Celle-Saint-Avant – s'épuisant partout, l'extraction de sable océanique prend de l'ampleur. Celle-ci cause un important recul des plages, et la destruction de la biodiversité marine.

Le sable de Saint-Colomban est ainsi surtout voué à l'exportation, pour des constructions hors du territoire local. Les Soulèvements de la Terre font donc le lien entre leur week-end d'actions en Loire-Atlantique et cette semaine de blocages en Île-de-France. Les chantiers du Grand Paris, du Grand Paris Express et des Jeux olympiques ont impliqué, et impliquent encore, de nouvelles infrastructures : carrières de sable, centrales de béton... « *De deux à quatre centrales nouvelles par département seront nécessaires* » écrivait dès 2012 la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie dans son rapport sur la soutenabilité du Grand Paris ¹. Elle prévoyait déjà que cet ample chantier entraînerait « *une augmentation notable de la consommation en granulats* », et impliquerait de repenser les schémas de carrières de sable « *à l'échelle interrégionale* ». Le Grand Paris ne concerne donc pas que l'Île-de-France : « *La matière première provient de régions avoisinantes, tout le réseau a été modifié pour surproduire* », considère Leah, la cocoordinatrice du mouvement.

« Assèchement des terres, baisse du niveau des puits, des étangs, des nappes, il n'existe aucune contrainte »

Au cœur des conséquences environnementales de l'extraction, il y a l'eau. Les carrières la puisent dans les nappes phréatiques, creusent, et favorisent en même temps un phénomène d'évaporation. À Saint-Colomban, « *les pressions sur l'eau sont énormes* » déplore Sylvain Jallot, rappelant à quel point cette ressource est précieuse. Dans l'estuaire de la Loire, celle-ci est « *fragilisée* » par « *le fait que le recul des éléments structurants du paysage réduit la capacité de régulation du territoire, mais aussi par la dégradation de la qualité des eaux et la multiplication des plans d'eau* » relève le dernier avis du CGEDD ² paru en décembre 2020.



Aux nappes phréatiques à ciel ouvert s'ajoutent « *plusieurs millions de mètres cubes pompés aussi par les maraîchers industriels* », glisse le cofondateur de La Tête dans le Sable. L'association dénonce, depuis sa création en août 2020, l'imbrication entre carrières et maraîchers industriels. Pour ces derniers, côtoyer des gisements de sable, un matériau lourd à transporter, est pratique. « *Ils tuent tout ce qui est dans le sol, puis implantent une couche de sable pour avoir du rendement* » décrit Sylvain Jallot.

À La Celle-Saint-Avant, le projet de nouvelle carrière prévoit la création d'un nouvel étang de plus de 10 hectares, « *ce qui provoquera l'évaporation de 31 mètres cube d'eau par jour* » estime Jean-Claude Mercier. GSM a bien proposé un suivi du niveau de la nappe pendant l'exploitation. « *Mais après ? Même s'ils constatent qu'il y a effectivement assèchement des terres, baisse du niveau des puits, des étangs, des nappes, il n'existe aucune contrainte. Nous n'aurons rien d'opposable en justice !* » désespère l'ancien ingénieur.

Ce dernier pointe, enfin, le risque de pollution des nappes dans laquelle circule l'eau potable des habitants. GSM aura l'obligation de laisser une couche d'un mètre de sable, au minimum. « *Ce n'est pas suffisant* », craint le responsable du collectif. « *Et qui va vérifier qu'ils ne descendent pas en-dessous d'un mètre ?* ». Cette couche minimale agit « *comme un filtre à café : vous voyez ce qu'il se passe si vous oubliez de mettre le filtre dans votre machine...* » résume-t-il.

Pression sur les terres agricoles, la faune et la flore

Au-delà de la question de l'eau, celle de la biodiversité est centrale. À La Celle-Saint-Avant, la zone de la future carrière devait initialement devenir l'une des trames vertes du territoire, avec une attention particulière portée aux arbres, paysages et sentiers de randonnée [1]. Une zone dans laquelle coexistent également des espèces animales protégées – criquets, sauterelles –, et végétales – certaines espèces de lupin, ou encore de trèfle. Sauf que GSM dispose de la possibilité de demander une dérogation, via l'article L.411-2 du Code de l'environnement, pour transformer malgré tout cette zone en carrière de granulats.

À Saint-Colomban non plus, les terres concernées par l'extension future n'auraient pas dû connaître ce destin. Elles étaient classées « *espaces agricoles pérennes* », ce qui implique la préservation de leur usage agricole pour une durée de vingt ans. Soit jusqu'en... 2033 [2]. L'extension des sablières de GSM et Lafarge dès 2022 contreviendraient donc aux engagements pourtant inscrits – et votés localement – dans ces documents d'urbanisme.

La pression foncière s'accroît, au fur et à mesure que l'officialisation du projet approche. Les prix proposés par les entreprises pour racheter les terres défient toute concurrence. La valeur foncière s'envole. Pour Sylvain Jallot, cela empêche définitivement les jeunes paysans de s'installer. Quant aux agriculteurs déjà en place, *« revendre leur permet de valoriser leur capital en fin de carrière »*.

« Ce serait aux élus de se bagarrer ; et là, c'est nous qui nous battons »

Les documents d'urbanisme constituent pourtant *« un outil pour résister à la pression des industriels. Ce serait aux élus de se bagarrer pour tenir leurs engagements ; et là, c'est nous, qui nous battons »* déplore Sylvain Jallot. *« Aujourd'hui les carriers font pression sur les élus comme les habitants ; nous ce qu'on veut, c'est inverser la pression »* insiste-t-il. *« On a la tête dans le sable, on veut relever la tête ! »*

Mais avec les élus locaux, les relations se sont tendues. *« Ils prennent nos revendications comme des pressions exercées sur eux, alors que nous ne faisons que leur rappeler ces textes fondamentaux de l'urbanisme »* critique Sylvain Jallot, qui a lui-même exercé des responsabilités lors du mandat précédent du maire actuel. Contactée, la mairie de Saint-Colomban n'a pas donné suite à notre demande d'interview, considérant que ce projet étant *« actuellement à l'étude »*, il était *« trop tôt pour communiquer sur le dossier »*.

Du côté de La Celle-Saint-Avant, *« tous les élus mettent la tête dans le sable »* souffle, en écho, Jean-Claude Mercier. Après la clôture de la seconde enquête publique, le feu vert pour le projet de nouvelle carrière sera entre les mains de la préfète d'Indre-et-Loire. En attendant, la vingtaine de membres de son collectif né en mars 2021 continuent d'émettre des demandes de renseignements, de réunions, et de documents (concernant l'état initial des hauteurs d'eau dans les puits, par exemple). Mais *« rien n'est fait, et rien ne nous est transmis »* regrette Jean-l'ancien ingénieur.

Face aux lobbys puissants, « repenser le mode de construction »

Résister aux projets des géants de ce secteur n'est pas chose aisée. D'un côté de la chaîne, un trio se partage le marché du sable et du ciment : Lafarge, GSM, Vicat. De l'autre côté, un autre trio domine la construction : Bouygues, Vinci, Eiffage. *« Dès que l'on commence à parler de l'impact de cette industrie, cela touche à des lobbys puissants »* juge Leah, des Soulèvements de la Terre.

Pendant ce temps, la course effrénée à la bétonisation se poursuit. « *La plupart des gens considèrent qu'il n'y a rien de mal à construire sa petite maison ou des immeubles. Comment répondre à la demande de logement si on ne construit pas du neuf? Pourtant, la question n'est pas si binaire* » assure celle qui exerce, par ailleurs, comme architecte. En Île-de-France, on compte des milliers de mètres carré de bureaux vides, et plus de 300 000 logements vacants. Surtout, « *on manque de réflexion sur la flexibilité d'usage des bâtiments, et sur la réhabilitation de l'existant* ». Malgré les solutions qui existent, le développement des modes de construction alternatifs demeure également limité.

L'idée que si le sable n'est pas extrait ici, cela se fera ailleurs – voire dans un autre pays avec encore moins de garanties environnementales – est une impasse, aux yeux de Sylvain Jallot. « *Notre discours n'est pas de dire : on ne veut pas de carrières chez nous. Mais plutôt : comme pour le pétrole, il faut dès maintenant repenser le modèle, avant d'épuiser cette ressource* ».

Maïa Courtois

Photo dans l'article : la carrière de sable de Saint-Colomban, en Loire-Atlantique / © Les Soulèvements de la Terre

Ciment : cette poignée de multinationales qui creusent des carrières et émettent du Co2 pour alimenter l'industrie de la construction

Grand Paris, extension des carrières de sable de Saint-Colomban, RN 88, extension du Stade Rennais... Derrière tous ces projets qui grignotent des terres agricoles ou boisées et auxquels s'opposent le mouvement des Soulèvements de la terre, il y a l'industrie de la construction. Vinci, Bouygues, mais aussi les entreprises du ciment, qui creusent et étendent des carrières pour leurs matières premières et profitent largement des grands chantiers comme ceux du Grand Paris. Elles sont une poignée de multinationales à dominer cette industrie ultraconcentrée. « *Cinq entreprises réalisent 95 % de la production de ciment en France* », pointe l'Insee. Ces entreprises sont LafargeHolcim (franco-suisse), Ciments Calcia (rachetée par le groupe allemand HeidelbergCement Group, anciennement propriété de l'italien Italcementi), les groupes français Imerys Aluminates et Vicat, ainsi que Eqiom (filiale française du groupe irlandais CRH). L'entreprise cimentière mexicaine Cemex est aussi active en France.

LafargeHolcim et HeidelbergCement sont les exploitantes de la carrière de sable de Saint-Colomban, qui doit être étendue. LafargeHolcim est aussi un des grands bénéficiaires des projets du Grand Paris : l'entreprise va fournir 650 000 tonnes de béton pour les futures lignes du Grand Paris Express, dans le cadre d'un marché public de 110 millions d'euros (voir l'[article #](#) de notre partenaire l'Observatoire des multinationales).

LafargeHolcim est, par exemple, toujours mis en examen pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui, financement du terrorisme et violation d'un embargo commercial, au début de la guerre en Syrie. L'entreprise est accusée d'avoir financé des groupes terroristes syriens pour maintenir l'activité d'une de ses cimenteries dans le pays. La cour d'appel de Paris avait annulé en 2019 la mise en examen du groupe pour complicité de crimes contre l'humanité commis en Syrie. Mais la Cour de cassation n'a pas encore tranché à ce sujet [\[3\]](#).

LafargeHolcim fait partie des entreprises les plus émettrices de CO2 au monde [\[4\]](#). L'industrie du béton et du ciment dans son ensemble émet énormément de CO2 : 8 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale sont causées par la production de ciment, 3 % en France [\[5\]](#). De quoi remettre en cause nombre de projets de bétonisation pas forcément d'intérêt général, et de privilégier les alternatives au ciment dès que cela est possible. On en est loin.

Rachel Knaebel

[\[1\]](#) Selon le projet d'aménagement développement durable (PADD), contenu dans le plan local d'urbanisme de La Celle-Saint-Avant.

[\[2\]](#) Selon le SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Pays de Retz et le PLU.

[\[3\]](#) Un audience a eu lieu à ce sujet le 8 juin à la Cour de cassation, un arrêt sera rendu le 15 juillet 2021.

[\[4\]](#) Voir ce [dossier #](#) de Greenpeace.

[\[5\]](#) Voir ce [rapport #](#) de WWF.